

## **DECISION N°2023-03**

### **OBJET : Réhabilitation du chemin des vignes - Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 9 juin 2022, aux fins de prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réhabiliter le chemin longeant les remparts des vignes afin d'éviter les risques d'embourbement voire de glissement en temps de pluie et de permettre une intervention plus fréquente des agents des villes de Saint-Germain-en-Laye et le Pecq et donc un entretien plus efficace des vignes ;

**CONSIDERANT** que l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 « portant diverses modifications du code de la commande publique » indique que jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'une intervention urgente au regard des risques sur la sécurité des agents empruntant ce chemin et des risques pesant sur la vie des vignes eu égard notamment au délai de traitement de l'instruction de la demande d'autorisation de travaux ;

**CONSIDERANT** la proposition économiquement avantageuse de la société Champion JR présentée dans le devis n° 20211115 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France du 26 décembre 2022 et de la ville du Pecq du 29 décembre 2022 ;

**Le Président du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la réalisation de la prestation de réhabilitation du chemin des vignes longeant les remparts à la société Champions JR, sise 8 rue du Pince Loup 78112 Fourqueux SIRET 333 242 865 00033, pour un montant total de 44 880 euros HT, soit 53 856 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/01/2023  
Transmis en Préfecture et affiché le 19/01/2023

**Daniel LEVEL**  
Président du Syndicat Intercommunal

